

## **AVIS PUBLIC** **D'ENTRÉE EN VIGUEUR**

**AVIS PUBLIC** est, par la présente, donné par la soussignée, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague, en conformité avec la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*,

Que lors d'une séance ordinaire tenue le 14 mai 2018, le Conseil a adopté par voie de résolution le règlement numéro 14-106-1 modifiant le règlement sur les ententes relatives à des travaux municipaux pour la réalisation de projets résidentiels numéro 14-106.

Le règlement numéro 14-106-1 vient demander aux promoteurs de prévoir des parcs et des espaces verts dans leurs ensembles résidentiels.

**La MRC de Beauharnois-Salaberry a délivré un certificat de conformité à ce règlement en concordance au schéma d'aménagement révisé en date du 24 mai 2018.**

Le règlement est entré en vigueur à cette date et est disponible pour consultation à l'hôtel de ville de la municipalité situé au 140, rue Principale à Saint-Louis-de-Gonzague, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance aux heures habituelles d'ouverture, à savoir de 8 h à 12 h et de 13 h à 16 h 45, du lundi au jeudi, et de 8 h à 12 h le vendredi.

**DONNÉ** à Saint-Louis-de-Gonzague, ce 4<sup>e</sup> jour de juin 2018.



Dany Michaud  
Directrice générale et secrétaire-trésorière